

Le projet éolien des Vastres


BayWa r.e. et Quénéa'ch
les co-développeurs du projet


BAYWA R.E.

Acteur international renommé et expert en énergies renouvelables, BayWa r.e. déploie son expertise sur toute la chaîne de valeur du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens et photovoltaïques.

Notre ambition : accompagner nos clients et partenaires à chaque étape des projets, en mettant nos territoires au cœur du développement de projets d'énergies renouvelables.

BayWa r.e. en chiffres :

 **7** Agences (Paris, Nantes, Bordeaux, La Sèze, Lyon, Carcassonne et Montpellier)

 **150** collaborateurs en France et 5 000 à l'international

 **52** parcs éoliens et solaires


 **380 MW** de puissance éolienne en exploitation

 **260 MW** de puissance solaire en exploitation


QUÉNÉA'CH


Est une entreprise bretonne qui développe, construit et exploite des parcs de production d'énergie verte. Forte de plus de 25 années d'expérience dans le domaine, elle accompagne dans leurs démarches tous types de porteurs de projets de production d'énergie renouvelable.

Quénéa'ch en chiffres :

 **3** Agences (Carhaix, Rennes et Nantes)

 **35** collaborateurs

 **125 MW** de puissance éolienne en exploitation

 **+ 3 000** centrales solaires en service

BAYWA R.E ET QUÉNÉA'CH : UN PARTENARIAT HISTORIQUE

7 ANS

2 SOCIÉTÉS

MUTUALISER

EXPÉRIENCES RESPECTIVES

COMPÉTENCES

ET TECHNIQUES

UN OBJECTIF COMMUN

PROJET TECHNIQUE FIABLE + CONCERTATION ET INFORMATION AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX

Le projet éolien des Vastres

Le projet éolien des Vastres c'est...



5 à 8

éoliennes



1 seule zone

de projet
(un seul tenant)



150 m

max. de hauteur
en bout de pale



De 61 à 98 GWh/an

de production estimée
(12 500 à 20 000 foyers
avec chauffage)



+ de 3,5 km

de Fay-sur-Lignon
et du parc éolien de
Saint-Clément

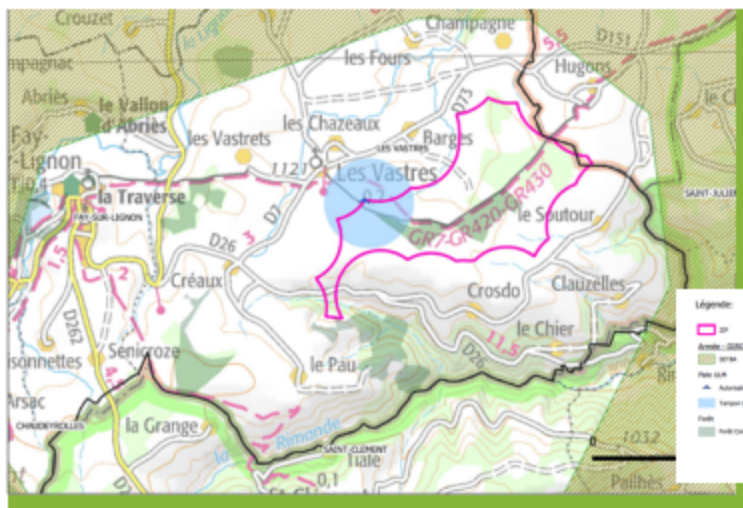
QUEL

CALENDRIER DU PROJET ?

- 2007
 - ... Lancement du projet éolien des Vastres
 - ... Développement et études
- 2016
 - ... Dépôt du projet avec 2 zones d'implantation
- 2019
 - ... Levée des contraintes militaires
 - ... Lancement d'un nouveau projet avec 1 seule zone d'implantation
- 2020
 - ... Lancement des études environnementales et de vent
- Juin 2021
 - ... Lancement des études acoustiques et paysagère
- Septembre 2021
 - ... Lancement de la démarche de concertation
- A partir de fin 2021
 - ... Réception des états initiaux des études
 - ... Réalisation des études d'impacts
 - ... Définition des mesures
- Mi-2022
 - ... Dépôt de la demande d'autorisation environnementale unique

LA ZONE

D'ÉTUDE DU PROJET



POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIEN-LESVASTRES.FR

Le projet éolien des Vastres

La démarche de concertation

OBJECTIFS



Vous informer en continu des avancées du projet



Echanger régulièrement avec vous et répondre à vos questions



Être acteur du projet et contribuer à son développement

CALENDRIER



UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE POUR



Suivre les actualités du projet



S'informer en continu sur l'éolien et le projet



Participer au projet en ligne



Le projet éolien des Vastres

Les résultats de l'étude des perceptions de mai-juin 2021

LES OBJECTIFS

DE L'ÉTUDE



Mieux comprendre votre territoire et ses enjeux



Recueillir vos avis et questions sur l'éolien et ce projet



Identifier vos attentes locales en matière de concertation et de communication

LES DONNÉES CLÉS DE L'ÉTUDE

59 personnes rencontrées aux Vastres

Des **entretiens** et des **sessions** de porte-à-porte

Des **avis** divers sur l'éolien et le projet des Vastres

Une volonté commune :

avoir de l'information

CE QUE VOUS NOUS

AVEZ DIT

propos tenus par les personnes rencontrées, ce ne sont en aucun cas des faits vérifiés.

« Nous sommes favorables aux EnR, nous avons d'ailleurs eu plusieurs projets sur la commune. »

« Je préfère ça à une centrale nucléaire. »

« L'éolien c'est écolo. Et puis, nous avons beaucoup de vent ici, autant en profiter. »

« Les gens préfèrent le photovoltaïque, localement. »

Sur l'éolien et ce projet nous avons beaucoup de questions... Et des inquiétudes aussi ! »

« Combien de m² de béton pour une éolienne ? »

« Est-ce qu'il y aura un impact sur la valeur de nos maisons ? »

« Ça engendre beaucoup de bruit et de nuisances pour les habitants ! »

« Nous pensions que le projet était abandonné. Pourquoi reviennent-ils ? »

« De quel projet parle-t-on ? »

« J'ai du mal à comprendre pourquoi BayWa.re s'acharne tant pour ce projet alors qu'il a déjà été retoqué une fois. »

« Nous pensons que ce projet pourrait être bénéfique pour la commune... »

« Ce projet est une bonne chose car cela permet de rapporter des retombées à la commune qui n'a pas beaucoup de revenus. »

« Ça peut être bien d'avoir un projet éolien, ça apporte beaucoup aux communes notamment pour les plus petites qui n'ont pas de revenus. »

« Nous avons un cadre magnifique ici. Nous sommes fiers de notre pays. Les éoliennes changeraient tout. »

« Nous sommes favorables aux énergies renouvelables, mais c'est toujours pareil, pas chez nous et pas dans notre jardin. »

« On a acheté la tranquillité, le calme, cela fera perdre du charme au lieu. »

« Une démarche de concertation est une bonne chose. »

« Il faut faire de la pédagogie et organiser des événements en physique. »

« Nous avons plein d'idées autour de ce projet pour la commune. »

« Il y a beaucoup de chemins de randonnée sur la commune, il faudrait les connecter au projet éolien. »

« Nous sommes lassés des projets qui n'avancent pas. »

« Le projet traîne depuis trop longtemps. »

« S'il y a un mot qui ressort c'est la lassitude. Soit on arrête pour ne pas perdre de temps soit on y va mais on y va bien. »

« Nous avons besoin d'information. »

« Il faut, à minima, informer les gens de ce que l'on fait sur le territoire, c'est une question de respect. »

« Il faut donner de l'information dans la boîte aux lettres ça permet à tout le monde d'avoir l'information. Il faut aussi de l'information par mail et avec le bulletin municipal. »

Le projet éolien des Vastres

Les réponses à vos premières questions



« Quelles sont les retombées pour la commune ?

Y a-t-il des éoliennes sur des terrains communaux ? »

Un parc éolien engendre différents types de retombées pour une commune :

Des retombées fiscales pour les collectivités territoriales

Des indemnités communales ou à destination des associations foncières pour l'utilisation des voiries

Un loyer annuel pour la location des terrains

Des mesures compensatoires, obligatoires et définies par le code de l'environnement, pour compenser les éventuels impacts notables, directs ou indirects, du projet sur l'environnement

Des mesures d'accompagnement, volontaires de la part du développeur. Elles apportent un soutien à des actions liées à des plans de biodiversité, de sensibilisation à la protection de l'environnement, des projets liés au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique locale et à l'amélioration du cadre de vie des habitants

Le projet éolien des Vastres comportera des éoliennes sur des terrains communaux afin de maximiser les retombées locales. Leur nombre et emplacement sera défini suite aux résultats des études.

« Les éoliennes ne tournent pas tout le temps. Sont-elles rentables ? »

Les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps (source ADEME) pour des vitesses de vent comprises entre 14 km/h et 90 km/h. Le facteur de charge - le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale - se situe entre 22% et 25% (source RTE). Garantir un tel niveau de facteur de charge moyen est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet.

En 2015 le coût de l'éolien était de 84 €/MWh. Il est tombé en 2017 à 72 €/MWh pour tomber à 60 €/MWh en 2019. Le prix de l'électricité sur le marché est quant à lui de 65 €/MWh en moyenne (source ECO2mix - outil créé par RTE).

L'éolien diminue-t-il le prix de nos biens immobilier ?

La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères

Objectifs : activité économique de la zone considérée, opportunités en termes d'emploi local, services publics disponibles à proximité, état global du marché du logement, valeur du bien immobilier et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune, etc.

Subjectifs : paysage, impression personnelle, coup de cœur, travaux et état du bien, etc.

Par conséquent, l'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. L'éolien joue sur des éléments subjectifs (appréciation personnelle, sensibilité écologique) qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

À date, aucune étude ne démontre qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation négative à long terme de la valeur objective d'un bien immobilier.

Par ailleurs, de nombreuses communes ayant implanté des éoliennes sur leur territoire continuent de voir des maisons se construire et la population augmenter. Les retombées du parc assurent aussi un dynamisme et une attractivité aux communes concernées : développement des infrastructures, diminution des impôts locaux, etc.

Le projet éolien des Vastres

Les réponses à vos premières questions

« Quel est le processus pour construire un projet ? »

Un projet éolien se développe en 6 grandes étapes, pour une durée théorique de 5 à 7 ans :



L'identification d'une zone favorable
(analyse des contraintes d'un site, foncier et rencontre des élus)



Le développement
(études d'impact, définition du projet)



La demande d'autorisation environnementale unique
(dépôt du dossier, instruction, enquête publique et autorisation)



Le chantier
(financement et autorisation de raccordement)



Construction
(fondation, montage des éoliennes et raccordement)

« Comment se passe le démontage ? »

La durée de vie d'un parc éolien est d'environ 30 ans (les éoliennes sont aujourd'hui garanties pour une durée de vie de 30 ans). À l'issue de ce délai deux possibilités sont envisagées : le repowering ou le démontage.

Le repowering est le remplacement des éoliennes existantes par des éoliennes de nouvelles générations, plus performantes.

Le démontage, quant à lui, consiste à retirer les machines et la totalité des fondations. Si le parc n'a plus vocation à accueillir des éoliennes, alors les terrains sont remis en l'état.

QUE DIT LA LOI ?

La loi encadre le démontage en vertu de l'article R.515-106 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020. Il y est stipulé que les opérations de démontage sont à la charge de l'exploitant du parc éolien et en aucun cas du propriétaire du terrain. La loi impose à chaque développeur de provisionner 50 000€ pour chaque éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW et 10 000 € par MW supplémentaire. Ces sommes correspondent au prix réel d'un démontage.

« Qu'en est-il du recyclage ? »

Aujourd'hui, entre 90 et 95% d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non négligeable. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs...). Le démontage des plus anciens parcs éoliens vient juste de commencer, la filière du recyclage des éoliennes est en cours de développement et devrait monter en puissance dans les prochaines années afin d'être en mesure d'envisager du 100% recyclable.

Le projet éolien des Vastres

Vos premières propositions

Dans le cadre de l'étude des perceptions, **plusieurs propositions ont été émises sur la démarche de concertation à mener** mais également **sur les retombées locales pour la commune.**

